



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXV^e SESSION
Paris, 3 au 6 juillet 2009

* * *

Commission de l'éducation de la communication et des affaires culturelles

COMMUNICATION DE M. SALVADOR YAMEOGO

**COORDONNATEUR DU RÉSEAU PARLEMENTAIRE
DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA**

Paris, France

4 juillet 2009

Chers Collègues, Membres de la Commission,

Dans la foulée de la dernière réunion du Réseau, tenue à Bamako au Mali, en février dernier, il avait été convenu que le Réseau reprendrait ses réunions régulières à l'automne de chaque année. La section béninoise a donc offert de recevoir cette assemblée en octobre ou novembre prochain. Cependant, pour des raisons administratives, plusieurs sections n'ayant prévu au budget qu'une seule réunion par année du Réseau, le président de la Commission, en concertation avec le Secrétariat, a résolu de reporter la réunion du Réseau à la prochaine année budgétaire, soit en janvier ou février 2010. Nous avons donc demandé à la section béninoise de reporter son invitation de six mois. À ce jour, nous attendons toujours la réponse de cette section, que nous remercions bien chaleureusement de son offre première. Nous osons espérer que ce n'est que partie remise et que nous nous retrouverons chez nos amis béninois à notre prochain rendez-vous.

Concernant la dernière rencontre des Coordonnateurs du Réseau, le Secrétariat a effectué le suivi des résolutions adoptées à Bamako.

Commençons par la dernière. Le Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, a bien voulu accepter de présenter la proposition du Réseau, entérinée par la CECAC, d'accorder l'Ordre de la pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures à l'honorable Dr. Abdramane SYLLA, député, 6^e vice-président de l'Assemblée nationale, président de la Section malienne de l'APF, à M. Malik SENE, directeur exécutif de Haut Conseil national de lutte contre le SIDA, au Dr. Aliou SYLLA, coordonnateur de la Cellule sectorielle de lutte contre le SIDA, ministère de la Santé et au Dr. Dembelé Bintou KEITA, directrice de l'ARCAD SIDA. Outre le fait qu'elle distingue le Mali, nous pouvons interpréter cette décision de notre Secrétaire général comme une incitation pour le Réseau et la CECAC à

poursuivre le travail dans le dossier du SIDA et à continuer de sensibiliser la Francophonie au besoin de s'investir davantage dans la lutte contre cette pandémie qui continue de prélever un lourd tribut dans nombre de pays qui en sont membres.

Le Réseau avait également adopté une résolution prévoyant et je cite :

« Demande au Réseau parlementaire de se constituer en instrument de veille sur la discrimination observée dans l'espace francophone contre les malades du VIH/SIDA en général et contre les groupes vulnérables en particulier ».

Le Secrétariat général de l'APF a amorcé le suivi de cette résolution. Actuellement, il est à développer les mécanismes de collecte de l'information et à préciser les paramètres de cette veille. Il a résolu pour le moment de recueillir des informations via les moteurs de recherche Internet les plus connus, tels Google et Yahoo, et a également initié l'inscription de l'APF à des sites reconnus pour défendre les droits de l'Homme en la matière, tels Human Rights Watch, ONUSIDA, Amnesty international, VIH.org, UNAIDS, survivreausida.net, etc. Il visite régulièrement des sites d'information comme Afrik.com.

Le premier résultat de cette compilation devrait nous être distribué lors de la prochaine réunion du Réseau pour évaluation et discussion.

Le Réseau avait également adopté la résolution suivante :

« --mettre en ligne sur le site Internet de l'APF les lois sur la lutte contre le VIH/SIDA adoptées par les pays de la Francophonie ainsi que les documents internationaux de référence relatifs au VIH et au droit ».

Le Secrétariat a donné suite à cette proposition du Réseau en communiquant avec toutes les sections de l'APF, pour leur demander de lui soumettre, de préférence sous format électronique, une copie de leur dernière législation à cet effet. Cette communication a été envoyée et par courriel et par télécopieur. Nous encourageons fortement toutes les sections à donner suite à ce message afin que le Réseau Sida puisse examiner les législations et s'inspirer des meilleures pratiques en la matière.

Concernant la réunion du G8, le Réseau avait adopté la résolution suivante :

-Demande au Secrétaire général de la Francophonie qu'à l'occasion de la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial qui se tiendra à Caceres (Espagne) le 30 mars- 1er avril 2009, d'intervenir auprès des membres francophones du G8 afin que les pays du G8 augmentent leur contribution au Fonds en proportion du triplement des efforts que projettent les pays en développement pour juguler le SIDA et les autres pandémies;

Notre Secrétaire général parlementaire a assuré le suivi de cette résolution. Une lettre a été envoyée au Secrétaire général de l'OIF, laquelle est cependant demeurée sans réponse, peut-être en raison des délais très courts, entre la réunion du Réseau et la tenue du G-8. Nous reprendrons notre bâton de pèlerin et maintiendrons ouvert le dialogue avec toutes les instances de la Francophonie en vue de les associer à nos efforts dans la lutte contre la pandémie.

En quatrième lieu, le Réseau avait adopté la résolution suivante :

Recommande que le Réseau parlementaire, en collaboration avec l'ONUSIDA, élabore un guide d'éthique et des bonnes pratiques législatives et réglementaires en matière de lutte contre la pandémie.

Lors de notre réunion de Bamako, le directeur adjoint du Bureau du PNUD pour l'Afrique, M. Jean-Christophe Deberre, nous avait fortement recommandé la lecture du document intitulé *Agir contre le Sida, Guide pratique à l'intention des parlementaires*. Ce document a été envoyé à toutes les sections de l'APF dans le courriel que nous a fait parvenir le Secrétariat nous demandant de lui transmettre nos lois sur le VIH/SIDA. Publié en 2007, comptant 254 pages, ce document est un outil incontournable pour tous les législateurs qui travaillent sur la pandémie. Il traite du rôle des parlementaires et des parlements dans la lutte contre le SIDA, de ce que les parlementaires peuvent faire pour atteindre l'objectif de l'accès universel aux services de la prévention du VIH, du traitement et des soins et de l'appui aux personnes, et il propose une vingtaine d'encadrés très utiles portant sur des thèmes qui nous interpellent, tel le rapport entre les droits de l'homme et le VIH, exemples d'initiatives appuyant les parlementaires dans leur action contre le SIDA, pour ne citer que ces deux exemples.

J'encourage à mon tour fortement les parlementaires à prendre connaissance de cet imposant document, lequel pourrait constituer la réponse à notre résolution adoptée à Bamako. Nous pourrions évaluer cela lors de notre prochaine réunion.

Je rappelle qu'à l'issue de la rencontre de Bamako, nous avons identifié trois sujets sur lesquels le Réseau entendait se pencher davantage. Il s'agissait :

- l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle des jeunes filles et garçons, en tenant compte aussi des ressources traditionnelles et nouvelles des communautés, lequel thème sera exploré par la représentante de Val d'Aoste, Mme Hélène Imperial ;
- et la pénurie de personnel de santé qualifié et l'exode des compétences, y compris les pistes pour des engagements civiques de réciprocité et pour le développement de

centres universitaires de référence en Afrique, pour lequel nous cherchons toujours un chargé de rapport.

Enfin, puisque plusieurs éléments de nos résolutions ayant été mis en œuvre, je voudrais proposer une refonte des résolutions proposées par le Réseau, à l'attention de l'assemblée générale, en vous invitant à adopter le texte suivant, lequel ne constitue ni plus ni moins qu'une mise à jour de ces résolutions adoptées en février dernier à Bamako.